

PRÉCARITÉ, CHÔMAGE...

REPRENONS LE CHEMIN DE LA LUTTE !

Non satisfaits des précédentes conventions d'assurance chômage – pourtant déjà fort régressives – la dernière convention de l'assurance chômage (UNEDIC) signée en mars 2014, rogne encore un peu plus le droit des travailleur-ses privé-es d'emploi. Le gouvernement et le Medef veulent aller encore plus loin dans la précarisation des travailleur-ses.

CONVENTION UNEDIC : L'ACCORD DE MARS 2014

En mars 2014, une nouvelle convention de l'UNEDIC (assurance chômage) a été conclue entre le Medef et les confédérations syndicales réformistes (CFDT, CFTC et FO), toujours prêtes à satisfaire les désirs patronaux. Cette nouvelle convention (qui est applicable depuis le 1^{er} octobre) est une régression de nos droits par rapport à celle de 2011, puisqu'elle détermine entre autres :

- **Le rallongement significatif du délai de carence** : Dans le cadre d'une rupture de contrat de travail, le délai de carence était de 75 jours maximum avant que le/la salarié-e puisse toucher ses premières indemnités journalières. Avec la nouvelle convention ce délai peut aller jusqu'à 180 jours !

- **Les « droits rechargeables » des chômeu-r-ses** : Prévues dans l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013, cette « nouveauté » est une énorme escroquerie, malgré les efforts des signataires de l'accord pour le présenter sous un aspect séduisant, mettant en avant le rallongement de la période d'indemnisation.

Observons ce qui se passe en vérité :

Un-e salarié-e vient de perdre son emploi. Ses droits à l'indemnisation sont donc calculés par rapport à cette dernière période de travail.

Avant la fin de sa période d'indemnisation, il/elle reprend une activité en CDD. L'indemnité est suspendue pendant ce contrat. À la fin de ce CDD, l'indemnité est reprise **au même taux qu'avant**, c'est-à-dire calculée sur l'ancienne activité, même si le CDD plus récent était plus avantageux en terme de salaire. Les droits ouverts avec ce CDD sont « collés » à la fin de la première période d'indemnisation, une fois que les premiers droits sont écoulés, à la condition que l'ensemble des contrats effectués atteignent au moins 150 heures. Le Medef est content : le/la précaire privé-e d'emploi, dans l'angoisse de la fin de droit, va être amené-e à accepter n'importe quel contrat pour tenter de « recharger » ses droits, à des taux variables.

C'est une véritable régression ! Jusqu'à maintenant, les allocations se recalculaient lors des renouvellements de droits, **en fonction de la période d'indemnisation la plus avantageuse !**

Ce seront une fois de plus les salarié-es les plus précaires qui seront pénalisés-es, comme les intérimaires et les travailleur-ses relevant du régime de l'intermittence du spectacle. Les Pôle emploi ne savent toujours pas à ce jour comment appliquer cette réforme, faisant sortir des travailleur-ses du régime tous les jours.

NOUVELLES ATTAQUES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT CONTRE LE CAMP DES TRAVAILLEU-R-SES

Le combat social mené par les travailleur-ses du spectacle et les intérimaires durant de nombreux mois a permis de freiner les désirs patronaux dans cette négociation, notamment en ce qui concerne la dégressivité des allocations etc. Cette lutte illustre bien que nous pouvons tous et toutes combattre, collectivement et dans l'unité, des mesures anti-sociales imposées par les dirigeant-es. Mais actuellement, le gouvernement et le patronat reviennent à la charge contre les droits des salarié-es privé-es d'emploi :



CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL
WWW.CNT-F.ORG / CONTACT@CNT-F.ORG

« Je demande à Pôle emploi de renforcer les contrôles pour être sûr que les gens cherchent bien un emploi » déclarait le ministre du travail François Rebsamen, pendant que Manuel Valls affirmait : « Je refuse qu'on vive avec un chômage de masse parce qu'il est bien indemnisé ».

Quel mépris de déclarer cela alors que l'ensemble des travailleur-r-ses subissent de plein fouet la crise économique que les capitalistes nous font payer, alors que les licenciements pleuvent aujourd'hui, qu'un-e salarié-e privé-e d'emploi sur deux ne perçoit aucune allocation, que la moitié des chômeu-r-ses indemnisé-es touchent à peine 1050 euros par mois !

Le Medef quant à lui a saisi l'occasion pour redemander la dégressivité des allocations chômage.

Ces déclarations ne sont pas le fruit du hasard, et permettent de formater au quotidien l'opinion publique, en faisant culpabiliser les plus précaires. Mais l'indemnisation chômage est un droit acquis, arraché et obtenu par la classe ouvrière et non un privilège comme ils/elles voudraient nous le faire croire !

Après le « coût du travail » à travers le « pacte de responsabilité », le gouvernement s'en prend donc au « coût du chômage ».

« L'assurance chômage est en déficit de 4 milliards... Il y a eu une réforme, elle est insuffisante », disait notre ministre de l'économie Macron. Depuis 1947, les partisan-es du capitalisme utilisent régulièrement cet argument du « déficit dans les caisses de financement » pour rogner les droits des travailleur-r-ses au prétexte de sauver les caisses en question. Il s'agit là d'un chantage grossier...

La volonté des libéraux est simple : remettre en cause l'ensemble du système d'indemnisation des chômeu-r-ses basé sur la répartition solidaire (salaire socialisé).

Mais de quel déficit parle t-on ?

Le manque à gagner dans les caisses de solidarité des travailleur-r-ses (assurance maladie, assurance vieillesse, UNEDIC) est majoritairement dû aux exonérations de cotisations patronales accordées par les gouvernements successifs. Ces dernières étaient de l'ordre de 1,8 milliard d'euros en 1991 et représentent près de 30 milliards aujourd'hui. Il s'agit tout simplement là d'un pillage de nos salaires !

Le gouvernement donne tous les ans plus de 20 milliards d'euros au patronat avec le crédit d'impôt compétitivité, le « pacte de responsabilité », etc. Longue est la liste des cadeaux offerts au patronat.

Mais pourquoi une telle remise en cause de notre système de financement ?

La « protection sociale » répond de plus en plus à une logique gestionnaire, qui n'a rien à voir avec son objectif initial : elle a été créée pour éradiquer l'exclusion et assurer à tou-te-s un salaire ! Aujourd'hui, le seul critère est l'équilibre du système, et ses gestionnaires se réjouissent quand des travailleur-r-ses en sont exclu-es, limitant ainsi les dépenses.

Le financement de la Sécurité sociale, tout comme de l'UNEDIC, repose sur les cotisations sociales salariales et celles dites patronales : le salaire socialisé.

Les politiques menées par les différents gouvernements visent à précariser nos conditions de travail. En effet, les employeu-r-ses bénéficient d'allègement sur les bas salaires. Plus le/la salarié-e est proche du SMIC et plus l'abattement augmente pour l'employeu-r-se. C'est la « réduction Fillon », issue des lois Aubry. Cette loi incite donc les employeu-r-ses à verrouiller les salaires, créant un déséquilibre dans le financement de nos différentes caisses ! Sans parler des contrats « aidés » CAE-CUI...

LE SALAIRE SOCIALISÉ : UN PRINCIPE ANTICAPITALISTE

Sur une fiche de paie, une partie du salaire est payée individuellement aux/à la salarié-es, c'est le salaire net (ou salaire direct). L'autre partie, formée de cotisations sociales, est versée dans les différentes caisses (Sécurité sociale, etc.) : le salaire indirect ou le salaire socialisé.

La cotisation sociale fait donc partie intégrante du salaire. **Réduire la cotisation sociale, au prétexte de soulager les « charges » de l'entreprise, c'est réduire le salaire !** Elle n'est pas un prélèvement ou une charge, ni un impôt, ni une taxe, ni une épargne, ni une assurance mais bien une partie du salaire !

Le salaire socialisé permet la reconnaissance sociale de toutes les situations des travailleur-r-ses et ainsi de prendre en compte les aléas de la vie. Qu'ils/elles soient acti-f-ves, précaires, chômeu-r-ses, retraité-es, les

salarié-es sont reconnu-es en tant que travailleur-r-ses : le/la chômeu-r-se indemnisé-e comme un-e salarié-e demandeu-r-se d'emploi, le/la retraité-e, comme un-e salarié-e pensionné-e.

Cet aspect est important car **il pose comme principe la solidarité entre les travailleur-r-ses** et la gestion d'une partie des revenus des travailleur-r-ses sans intervention des représentant-es de l'État : le salaire socialisé.

Ces vingt dernières années, les taux de cotisations patronales ont augmenté de 1,8 %, celles des salarié-es de 8,2 %. Il est temps de rattraper ce retard, seule vraie cause de déséquilibre du système. En effet, les richesses produites dans les entreprises, sont le fruit de l'activité des travailleur-r-ses eux/elles-mêmes, elles doivent donc leur revenir.

CONTRÔLER ET PUNIR : « TAULE » EMPLOI

La politique de Pôle emploi impose le contrôle et le flicage des chômeu-r-ses. Les radiations et les humiliations pleuvent, l'accompagnement est devenu inexistant, remplacé par des processus de contrôle et des offres d'emploi qui ne correspondent pas à la demande. En parallèle, la privatisation rampante du service public de l'emploi progresse. Des boîtes privées remportent des marchés pour des ateliers ou des prestations bidon (formation *relooking* par exemple) et s'engraissent sur le dos des chômeu-r-ses et des précaires.

Depuis 2002, l'indemnisation chômage n'est plus un droit mais dépend d'un contrat individuel. En effet, depuis l'instauration du PARE, le/la demandeu-r-se d'emploi est désormais considéré-e comme un-e « prospecteur/prospectrice d'emploi », et les plans de formations pré-recrutement du type AFPR se multiplient : il s'agit tout simplement de travailler gratuitement !

Les agent-es de Pôle emploi eux/elles-mêmes subissent les pressions de leur propre direction... Leur travail ne consiste quasiment plus à l'accompagnement des privé-es d'emploi dans leur démarche, mais bien à remplir les statistiques (quota de CAE-CUI à gonfler pour tromper les chiffres du chômage, etc.). Face à ces politiques du chiffre, face à une situation préoccupante de misère sociale, les agent-es sont pour la plupart désespéré-es. On leur demande d'être finalement des VRP des directives gouvernementales et patronales.

NOUS SOMMES TOUS ET TOUTES CONCERNÉ-ES PAR LA PRÉCARITÉ



Tous les secteurs sont touchés par la précarité : dans le privé, les logiques de rentabilité sont poussées à l'extrême : recours à l'intérim, externalisation d'activités favorisant la mise en concurrence et le nivellement par le bas des conditions salariales, recours à des CDD illégaux...

L'ensemble de ces méthodes patronales fragilisent nos vies, nos droits et la solidarité interprofessionnelle.

Dans le public, l'État et les collectivités territoriales sont aujourd'hui le premier employeur de personnels précaires : temps partiel imposé, emplois aidés, CAE-CUI, vacations, recours aux CDD se multiplient. On estime à près d'un million les précaires au sein de la fonction publique. Alors que ces emplois occupés par des précaires (souffrant d'insécurité économique, sociale et personnelle) sont en réalité indispensables au fonctionnement des services dans lesquels ils/elles interviennent.

PROCHAINES ATTAQUES : RÉDUIRE LE BUDGET DE LA SANTÉ ET DES COLLECTIVITÉS !

La prochaine étape du PS/Medef est de faire une coupe sur le budget des dépenses publiques via la loi des finances 2015. Ce seront près de 21 milliards d'euros en moins : 7,7 milliards pour le budget de l'État, 3,7 pour les collectivités locales et 9,5 milliards de moins pour la Sécurité sociale et les hôpitaux. Les conséquences seront dramatiques pour la population (au niveau des services publics et de l'accès au soin notamment).

NOTRE ARME : L'UNITÉ DES TRAVAILLEU-R-SES

Il y a, selon nous, urgence à se mobiliser à ce sujet, sur l'enjeu du salaire si nous voulons tous et toutes combattre la politique patronale actuelle.

Il s'agit bien, pour ces partisan-es de la modernité, de revenir à une logique d'avant les garanties collectives des travailleur-r-ses, c'est-à-dire la logique des économistes libéraux du XIX^e siècle : **le contrat individuel entre employé-e et employeur-se et l'absence de protections collectives.**

Au-delà de la simple contestation, la CNT prône un anarchosyndicalisme et un syndicalisme révolutionnaire de transformation sociale. **Une société en rupture avec le capitalisme !**

Pour la CNT, le rapport de force doit se faire par **la mobilisation de tous et de toutes, en s'organisant dans les syndicats**, outil social et économique appartenant aux travailleur-r-ses et non aux bureaucrates. **Le communisme libertaire** - projet révolutionnaire porté par la CNT, basé sur la socialisation et l'autogestion des moyens de production, ainsi que sur la répartition des richesses produites par ceux et celles qui travaillent - est une urgence sociale, politique, économique et écologique. À l'heure où de sombres nuages nous empêchent de voir la justice sociale et la solidarité, la CNT affirme que **chacun-e se doit de rejoindre le combat et de construire une dynamique de confrontation sociale contre l'État, le Capital et la classe politique.**

CONTRE LE CAPITAL, LE GOUVERNEMENT ET SES POLITIQUES LIBÉRALES, CONSTRUISONS LA GRÈVE GÉNÉRALE !

La CNT revendique dès maintenant :

- *Un accès aux indemnités de chômage sans condition et sans durée limite avec un taux de remplacement à 100 % du meilleur salaire ;*
- *Une augmentation significative des salaires ;*
- *Le rétablissement du droit à l'allocation chômage en cas de démission ;*
- *Un arrêt des exonérations de cotisations sociales patronales ;*
- *Un arrêt des radiations et du flicage des travailleur-r-ses privé-es d'emploi ;*
- *La gestion des caisses par les salarié-es eux/elles-mêmes, selon le modèle existant avant les ordonnances de 1967 (qui ont introduit le paritarisme syndicats/patronat).*

